

Barème d'honoraires (TTC)

Transaction	<p>3000 euros si bien < 30.000 euros</p> <p>10% de 30.001 à 90.000 euros</p> <p>8% de 90.001 à 140.000 euros</p> <p>7% de 140.001 à 290.000 euros</p> <p>6% de 290.001 à 500.000 euros</p> <p>5.5% au delà de 500.001 euros</p>
Location	<p>Location soumise à la loi du 6 juillet 1989 (à la charge de chacune des parties, plafond indexé à la zone et à la surface habitable du logement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone très tendue (Paris, etc.) : 12 €/m² • Zone tendue (Aix en Pce, Eguilles, etc.) : 10 €/m² • Reste du territoire : 8 €/m² <p>Locaux commerciaux ou professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la charge du preneur ou du bailleur, selon les termes du bail : un trimestre de loyer hors charges <p>Autres locations (stationnement, cave, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un loyer hors charges à la charge de chq partie
Conciergerie	<p>Au forfait ou au temps passé, selon le cas (nous contacter)</p>

